

Marie-Madeleine Fragonard

L'établissement de la raison d'état et la Saint-Barthélemy

Article. Source : Cahiers du Centre de Recherches Historiques

Marie-Madeleine Fragonard, "L'établissement de la raison d'état et la Saint-Barthélemy", Cahiers du Centre de Recherches Historiques, n° 20 (1998).

Extrait de l'article

Les locutions comprenant la spécification d'État se multiplient sur la fin du XVI^e siècle. Si donc, raison d'État apparaît dans les "Satires" de Régnier en 1609/12, affaires d'État figure dans Gentillet en 1576, maximes d'État dans la "Confession de Sancy" (à partir de 1598), et pour suivre d'Aubigné, règle d'État, dans le "Discours par stances" de 1611, et zélateurs de l'État dans la "Lettre à Louis XIII" de 1621 à côté d'homme d'État. Nous trouvons encore dans Pasquier, "Lettres", mort d'État, sur la mort des Guise et rétrospectivement, celle de Marie Stuart, en 1589, et martyr d'État sur la mort de Barnabé Brisson, en 1591.

Montaigne - essentiellement III, 1 : "De l'utile et de l'honneste" - ignore ces expressions, mais nous y trouvons raison publique avec une nette description négative : "[...] le bien public requiert qu'on trahisse et qu'on mente et qu'on massacre : résignons cette commission à gens plus obeissans et plus souples ; [une] justice énorme et hors de soi ; justice spéciale, nationale ; [et un gouvernement où, il doit l'avouer], il y a des vices légitimes."

Le sens de raison se pose entre cause, explication et principe rationnel. Mais la spécification par d'État a un sens très explicite : s'il faut spécifier, c'est que ces motifs et ces mots n'appartiennent pas à la norme normale, mais à un système qui s'oppose à cette norme. Comme il y a depuis longtemps l'additif diffamatoire, de Cour, qui dit qu'à la Cour rien n'est philosophie sensée, s'il faut suivre le "Philosophe de Cour", de Philibert de Vienne, etc. La mention a éventuellement une capacité critique ou ironique, ce qui est le cas, dans la première apparition recensée de raison d'État, dans un texte français, dans Mathurin Régnier : c'est bien une énonciation d'opposants, comme le dit Marcel Gauchet.

[Lire la suite \(revues.org\)](#)